



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2009

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEMASSON, Maire. Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et rappelle les points à l'ordre du jour du précédent conseil.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 02 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

➤ **CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS** : compte rendu des activités par des rapporteurs du CME

Pour rappel, le Conseil Municipal Enfants est composé de 12 enfants des classes de CM1/ CM2 des écoles primaires Jules d'Herbauges et Saint Pierre. Le choix du nombre de représentants au conseil en fonction du nombre d'élèves par école a été maintenu : ainsi, huit enfants représentent l'école Jules d'Herbauges et quatre enfants l'école Saint Pierre.

Les élections se déroulent en 3 étapes :

- Proposition de candidature : courant novembre
- Affichage des candidatures : fin novembre
- Elections : première quinzaine de décembre

Ces élections sont suivies d'une réunion plénière avec les élus du Conseil Municipal.

Ensuite, les réunions entre les conseillers municipaux enfants se tiennent selon une fréquence de 1 séance par mois durant 1 h ½, de janvier à juin.

Désormais, lors de la présentation des candidatures les enfants ne proposent plus des projets mais doivent argumenter sur leur volonté de participer à une instance municipale où ils pourront œuvrer pour l'intérêt général.

Lors de la séance plénière (1ère séance), 6 thèmes de réflexion concernant des sujets d'actualité dans les dossiers municipaux en cours sont présentés aux enfants afin qu'ils en choisissent 3 ou 4. Ces thèmes sont ensuite préparés et aménagés en tenant compte des aptitudes et de la maturité des enfants.

Les séances 2, 3, 4, et 5 sont consacrées aux thèmes choisis, elles sont pilotées par les adjoints directement concernés, Isabelle KOUASSI et Denis MAROT, assistés le cas échéant par d'autres élus, en fonction des dossiers à l'ordre du jour. La dernière séance consiste essentiellement à faire le bilan entre les élus adultes et les élus enfants.

Des rapporteurs sont nommés au sein du conseil, avec pour mission de présenter les résultats de la réflexion lors d'un conseil municipal adultes.

Pour 2009, les thèmes choisis ont été :

- Personnes âgées, séance du samedi 28/02,
Proposition d'élus présents : Geneviève Girard et Pascale Destrumelle
Rapporteurs : Thomas Maillard et Mathilda Guillin
- Projet exceptionnel, séance du samedi 28/03,
Proposition d'élus présents : Cécile Bernelas + Gwénaëlle Hervé
Rapporteurs : Eliot Houbbron et Marion Dupont
- Bibliothèque, séance du samedi 16/05,
Proposition d'élus présents : Christiane Boussuge et Patrick Bague
Rapporteurs : Amélie Guillet et Matthieu Préneau
- Commerces, séance du samedi 06/06,
Proposition d'élus présents : Pierre Péran, Pierre-Marie Boussard
Rapporteurs : Mathieu Bougeant et Nadège Dryburgh

La synthèse du travail réalisée par les conseillers enfants concernant les 2 premiers projets a donc été présentée à l'occasion de cette séance. Pour information, le budget alloué au BP 2009 pour les projets du CME s'élève à 800 euros.

➤ **AGENDA CULTUREL** : programme et tarification pour la saison culturelle 2009 / 2010

Au mois de septembre prochain, la Commune diffusera son nouvel agenda culturel qui couvrira la période de septembre 2009 à août 2010.

L'objectif de cet agenda est de permettre aux aignanais, ainsi qu'aux habitants des communes limitrophes de découvrir sur un même support, les principaux rendez-vous culturels proposés par la Commune et par les associations locales (animations, danse, théâtre, etc.).

Cette année, le concert d'ouverture de la saison, le 19 septembre mettra « sur » scène une voix féminine américaine « GRACE ». C'est une musicienne de talent, qui souhaite redonner vie au blues, à travers ses inspirations folk, soul.

En octobre, nous accueillerons le peintre CARMELO DE LA PINTA, invité d'honneur du salon d'Art.

Enfin, l'humoriste Béatrice FACQUER, lauréate dans le cadre du festival « juste pour rire » 2009, se produira en avril.

Vu l'avis de la commission compétente en date du 14 Avril 2009,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la programmation et les tarifs des manifestations culturelles pour la saison 2009-2010, et autorise le régisseur « fêtes et manifestations communales » à encaisser le produit des recettes des spectacles.

➤ **ANIMATIONS ESTIVALES « Un été au bord du lac »** : tarification « rand'eau » 2009

Les animations et activités estivales au bord du lac de Grand Lieu se dérouleront du 27 juin au 31 août 2009.

Le détail du programme des animations de l'été sera présenté lors du conseil municipal de juin.

Toutefois, il convient d'approuver dès à présent les tarifs concernant l'animation « rand'eau », en tenant compte des dispositions retenues en matière de tarification sociale lors du conseil de février dernier :

- 5 euros pour les adultes

- ½ tarif pour les étudiants, les scolaires de 12 ans et plus, les demandeurs d'emplois

- gratuité pour les moins de 12 ans

Vu l'avis de la commission compétente en date du 14 avril 2009,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs « rand'eau » pour l'été 2009 tels que précisés ci-dessus.

➤ **SALON D'ART** : approbation de la convention avec le commissaire d'exposition

Depuis plusieurs années, la Commune organise le salon d'art, consacré à la mise en valeur de la peinture et de la sculpture.

Afin d'assurer l'organisation artistique du salon ainsi que le lien avec les artistes, la commune a recours à un commissaire d'exposition.

Pour permettre à celui-ci d'effectuer les démarches indispensables à la bonne organisation de la manifestation (déplacements, appels téléphoniques), il est proposé, comme les années précédentes, de préciser le rôle et les engagements de chacun, commune et commissaire d'exposition, dans le cadre d'une convention.

Le projet de convention soumis au vote du conseil municipal, est établi pour une durée de 3 ans.

Pour rappel, le salon d'Art se déroulera du 20 octobre au 2 novembre 2009.

Vu l'avis de la commission compétente en date du 14 avril 2009,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le commissaire d'exposition

➤ **ACTIONS FONCIERES** : acquisition de parcelles par substitution de la Commune au droit de préemption du Conseil Général au titre des Espaces Naturels Sensibles du lac de Grand Lieu

La politique départementale en faveur des Espaces Naturels est considérée comme l'une des principales actions du Conseil Général pour préserver et valoriser nos richesses naturelles et notre patrimoine écologique et paysager. La mise en œuvre de cette politique se traduit par une intervention foncière et surtout par des actions de protection, d'ouverture au public et de gestion de ces espaces naturels.

Par délibération du 19 décembre 1996 et en vertu de l'article L.142 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Conseil Général a approuvé la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles destinée à préserver et renforcer la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, autour du lac de Grand lieu.

Cette politique implique ponctuellement, pour sa mise en œuvre, des acquisitions foncières au fur et à mesure des mises en vente par les propriétaires de terrains inclus dans le périmètre ENS.

C'est dans ce cadre que le conseil est sollicité concernant l'aliénation par leur propriétaire, des terrains cadastrés AS 158 et 159, d'une superficie 18 696 m², situés à proximité du site naturel de Grand Lieu et de ses rives, inscrit en ZNIEFF, et plus particulièrement, du site de Pierres Aiguës

En effet, la Commune entend également s'inscrire pleinement dans une démarche de valorisation des rives du lac de Grand Lieu, par le biais notamment de l'action engagée avec le projet Maison Guerlain de Bouaye et la mise en réseau des ressources éducatives et environnementales.

L'acquisition de ces parcelles permettrait donc à la commune de maîtriser et protéger la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, ainsi que de favoriser leur ouverture au public dans le but de faire découvrir le lac de grand lieu par la mise en place d'un réseau cohérent d'animations répondant à la demande du public.

Pour ce faire, il apparaît opportun de poursuivre le programme d'acquisitions foncières déjà engagé par la commune et d'exercer le droit de préemption, par substitution à celui du Conseil Général, ce dernier après concertation avec la Commune, ayant renoncé à l'exercice de son droit lors de la commission Permanente du 5 mars dernier.

Une estimation du coût des terrains établie par France Domaine en date du 16 octobre 2008, fait état d'une valeur vénale de 0.40 euros/m², soit un coût total arrondi à 7 500 euros.

Vu l'avis de la Commission compétente en date du 15 avril 2009.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve l'acquisition, par substitution de la commune au droit de préemption du Conseil Général, des parcelles cadastrées AS 158 et 159 appartenant à Monsieur VIVET Jacky situées dans le périmètre des Espaces Naturels Sensibles du lac de Grand Lieu, représentant une superficie totale de 18 696 m², au prix net vendeur de 7 500 euros, mandate Maître BODIGUEL, Notaire à Bouaye pour établir tout document et accomplir les formalités nécessaires à cette acquisition, les frais d'acte étant pris en charge par l'acheteur, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'achat de ce terrain pour le compte de la commune.

➤ **MOULIN DES RIVES - locatifs sociaux / habitat en accession abordable** : information sur le choix des opérateurs

Il est rappelé que le terrain communal du Moulin des Rives, inscrit en zone d'urbanisation future depuis de nombreuses années constitue une réelle opportunité de diversifier l'offre de logements sur la Commune. A cette fin, des objectifs de mixité sociale ont été affichés dès l'origine du projet, élaboré en lien avec Nantes Métropole.

Ainsi, le programme de logements fait apparaître, outre la construction de 28 lots libres dont la réalisation a été confiée à la société Francelot, une typologie bâtie s'orientant vers de la maison de ville (en RDC et R+1) en accession à prix abordable et de l'habitat intermédiaire (R+1) pour la partie locative sociale.

Une mise en concurrence, en procédure adaptée, a été lancée en décembre 2008 auprès de 4 bailleurs sociaux : Atlantique Habitations, la Nantaise d'Habitations, Aiguillon et CMH. Cette consultation a été engagée sur la base d'un cahier des charges spécifique, faisant état notamment des objectifs sociaux et environnementaux poursuivis par la Commune.

Chacun des bailleurs consultés a été individuellement auditionné début février par la Commission spécifique Moulin des Rives, élargie à l'Adjointe en charge des Solidarités, afin d'échanger sur les candidatures respectives et les propositions d'urbanisation sociale formulées.

A l'issue de ce processus, la Commission spécifique Moulin des Rives a décidé de retenir l'offre de la société Aiguillon pour la réalisation de 14 logements locatifs dont la répartition a été proposée de la manière suivante : 3 T2 () ; 9 T3 (62) ; 2 T4 (73) .

Ce choix s'est notamment effectué au regard de l'approche sociale proposée par cette société, qui présente les meilleures garanties de réponse aux enjeux de mixité affichés par la Commune. Par ailleurs, les logements qui seront construits intégreront la réglementation thermique « bâtiments basse consommation (BBC) », anticipant en cela les prescriptions applicables en 2012 et issues du récent Grenelle de l'Environnement.

Le calendrier envisagé par cette dernière laisse entrevoir une livraison des logements en tout début d'année 2011.

➤ **MEDIATHEQUE** : information sur le choix du maître d'œuvre

Dans le cadre du marché passé en procédure adaptée pour le choix de la maîtrise d'œuvre concernant la construction de la médiathèque, une annonce est parue dans le journal du 17/02/2009. Nous avons ainsi reçu 47 candidatures qui ont été étudiées par la Commission Achats.

La Commission Achats s'est réunie le 5/03/2009 afin de choisir 5 candidats admis à remettre leurs offres. Les membres de la commission étaient assistés, à cette occasion, de l'assistant à Maîtrise d'ouvrage (Premier Acte), d'un représentant de la direction de la bibliothèque départementale (BDLA) et de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ainsi que des personnels de la bibliothèque et des services techniques.

Le 20 mars, après avoir remis leurs offres, les 5 candidats ont été auditionnés par la Commission Achats.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue sur des critères de prix, de méthodologie et d'implication environnementale. Il s'agit d'un groupement composé de :

Hélène HOUPERT (Architecte mandataire)

Bernard MENGUY (Architecte)

POLENN (bureau d'étude thermique)

AREST (bureau d'étude structure)

DE LA PESCHARDIERE (économiste)

Le montant du marché s'élève à 99 300 euros HT.

Les membres de l'équipe vont commencer à travailler sur le programme établi par Premier Acte en concertation avec le Comité de Pilotage afin que l'Avant Projet Sommaire (APS) soit validé en juin et que l'Avant Projet Définitif (APD) soit validé en septembre.

Nous consulterons ainsi les entreprises de travaux en novembre. Les travaux débiteront début 2010 et dureront un an.

➤ **CENTRE MEDICO-SOCIAL DE BOUAYE** : motion pour le maintien d'un service social de proximité

Constatant que divers services publics présents sur la commune de BOUAYE ont été supprimés (Agence ASSEDEC, Permanence CAF) ou ont vu leurs horaires d'ouverture réduits (CPAM, Poste),

Rappelant la nécessité, pour la qualité de vie des communes péri-urbaines du maintien des services publics de proximité,

le Conseil municipal de Saint-Aignan de Grand Lieu, réuni le 20 avril 2009, après avoir été interpellé par les professionnels travaillant aux Centres Médico-sociaux de BOUAYE et SAINT-JEAN-DE-BOISEAU sur la baisse envisagée de qualité de l'accueil des usagers dans les services sociaux de proximité du Conseil général :

- s'étonne et condamne la méthode qui consiste à mettre élus et usagers devant le fait accompli,

- demande au Conseil général le maintien d'un service social de proximité de qualité qui implique la présence physique, au Centre Médico-social de BOUAYE, d'un secrétariat, d'assistantes sociales et d'une puéricultrice.

Le Conseil municipal souligne l'éloignement, pour les Aignonais, du Centre Médico-social de SAINT-JEAN-DE-BOISEAU, et rappelle que l'accompagnement social des familles doit se faire au plus proche du territoire pour éviter que ne s'aggrave la situation de nos concitoyens les plus fragiles et les plus en difficulté pour se déplacer.

Vu l'avis de la commission compétente en date du 14 avril 2009,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le texte de la présente motion.

➤ **VIE MUNICIPALE** : mise à jour des commissions municipales, changement de nom du comité de pilotage « domicile collectif », mise à jour des délégations des membres du conseil municipal

A l'occasion de sa séance du 25 mars 2008, le conseil municipal avait procédé à la création de 9 commissions permanentes, 1 commission spécifique et 2 comités de pilotages.

Après une année de fonctionnement, il paraît nécessaire :

- de revoir la dénomination de certaines commissions afin de les mettre en cohérence avec les délégations confiées aux adjoints
- de fusionner les commissions « Patrimoine bâti » et « Patrimoine environnemental »
- de renommer le comité de pilotage « domicile collectif » afin de prendre en compte l'évolution de ce dossier, en l'intitulant « habitat seniors »
- de renommer le comité de pilotage « bibliothèque », afin de prendre en compte l'entièreté des possibilités d'ores et déjà offertes par cette structure, en l'intitulant « médiathèque »
- d'actualiser les membres de certaines commissions

De même, cette première année de fonctionnement a permis aux élus de mieux prendre en compte la réalité quotidienne de leurs missions et de leurs rôles. Il paraît donc nécessaire là aussi d'actualiser les délégations confiées à certains membres du conseil municipal.

Vu l'avis de la commission compétente en date du 14 avril 2009,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 21 voix pour et 1 abstention, approuve la mise à jour des commissions municipales permanentes, des comités de pilotage ainsi que des délégations des membres du conseil municipal, conformément aux tableaux joints.

➤ **VIE MUNICIPALE** mise à jour des indemnités de fonction des élus

Les modalités d'attribution des indemnités versées aux élus ont été établies à l'occasion du conseil municipal du mois de mai 2008, conformément aux dispositions en vigueur.

Sans remettre en cause ces modalités d'attribution et dans le respect de l'enveloppe globale brute mensuelle de la commune, dont le montant actualisé au janvier 2009 s'élève à 5 328.53 euros, il est cependant proposé, pour tenir compte de la démission d'une conseillère municipale, de majorer l'indemnité des conseillers municipaux non titulaires d'une délégation.

Vu l'avis de la commission compétente, en date du 14 avril 2009,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe l'indemnité versée à chacun des conseillers municipaux non titulaires d'une délégation, au taux de 1.17 % de l'indice brut 1015, à compter du mai 2009

➤ **CONCOURS DIVERS** : adhésion à l'Association des Petites Villes de France (APVF)

A l'occasion de sa séance du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal avait voté les concours divers regroupant les cotisations versées aux associations ou organismes dont la commune est adhérente.

Il est aujourd'hui proposé au conseil de compléter le tableau approuver à cette occasion, par l'adhésion à l'association des petites villes de France (APVF).

Le montant de la cotisation est fixée à 0.08 euros / habitant pour l'année 2009, soit un montant de 282.96 euros pour 3537 habitants.

Vu l'avis de la commission municipale compétente, en date du 14 avril 2009,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune à l'association des petites villes de France (APVF)

➤ **JURY D'ASSISES** : tirage au sort

En application de la loi n°78.788 du 28 juillet 1978 modifiée et du Code de Procédure Pénale, il est demandé aux communes de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger, en qualité de juré, aux Assises de Loire Atlantique pour l'année 2010.

La liste du jury criminel de la Cour d'Assises de Loire Atlantique a été arrêtée par la Préfecture à 940 jurés pour 2010 et le nombre de jurés à tirer au sort pour la Commune est fixé cette année à 6. Ce nombre est le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

Le tirage est effectué à partir de la liste générale des électeurs de la Commune.

Il est proposé de procéder selon les modalités suivantes :

- 1 premier tirage indique le numéro de page de la liste électorale
- 1 deuxième tirage donne la ligne et donc le nom du juré.

Ne peuvent être retenus comme juré pour la constitution de la liste préparatoire les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2009.

Les personnes retenues pourront demander une dispense prévue à l'article 258 du Code de Procédure Pénale.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de désignation des jurés, la liste définitive étant établie par la commission se réunissant au siège de la Cour d'Assises, courant septembre 2009, dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.

Par tirage au sort ont été désignés :

Alain GUILLET, né le 07 août 1954 à Nantes (44) – 7 rue des Quarterons

Alain HERNE, né le 22 février 1962 à Bouguenais (44) – 4 route du Gros Chêne

Benoît GILET, né le 27 décembre 1966 à Rennes (44) – 9 rue du Bois Doré

Sylvie VISSEAU épouse BIDAUD, née le 04 novembre 1962 à Nantes (44) – La Châtaigneraie

Franck PELLETIER, né le 20 août 1970 à Nantes (44) – 18 avenue de la Boire de Malet

Delphine MORICE épouse LEBEC, née le 26 décembre 1967 à Bondy (93) – 12 rue des Hérons Cendrés

➤ **INFORMATIONS DIVERSES**

*** REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - ANNEE 2008 - CENTRALE DE CORDEMAIS** : accord des communes dites « concernées » sur le projet de répartition de la dotation établie en leur faveur

Par courrier du 14 avril dernier, Monsieur le Président du Conseil général nous informe que le Conseil Général, en séance du 24 mars 2008, s'est prononcé sur la répartition des ressources provenant du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle pour l'exercice 2008.

Toutefois, s'agissant des établissements produisant de l'énergie ou traitant des combustibles, mis en service depuis le janvier 1976, ce qui est le cas de la centrale de Cordemais (tranches IV et V), le projet de répartition doit recueillir l'accord des communes dites « concernées », et être approuvé, à la majorité qualifiée, par l'ensemble des Conseils municipaux de celles-ci.

Les modalités globales adoptées par le conseil général pour la répartition du FDTP, sont les suivantes :

- 60 % des crédits disponibles aux communes défavorisées et 40 % aux communes concernées.

- Les communes concernées sont celles dont le rapport population salariée de l'établissement / population totale est au minimum égal à 0.02%. La répartition des crédits entre ces communes est établie selon les critères suivants :

1- population	15%
2- inverse du potentiel financier/habitat	30%
3- effort fiscal	15%
4-ratio endettement	20%
5- population salariée / population communale	20%

Les communes dont le rapport population salarié de l'établissement / population totale dépasse 0.65% sont considérées comme « particulièrement concernées » et bénéficient de ce fait d'un prélèvement spécial sur la somme à répartir.

La dotation à répartir au titre des communes « concernées » s'élève pour 2008 à 1 728 638.72 E. Toutefois, il convient de déduire de ce montant 91 539.93 euros au titre de l'allocation compensatrice versée aux communes retenues en 2005, 2006 et 2007 et non retenues cette année et 189 903.46 E versés aux communes « particulièrement concernées ».

Le solde, représentant 1 447 195.33 E est donc réparti selon les critères précités. Pour la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu, le montant de la dotation au titre de l'année 2008 est égal à 14 843.82 euros (contre 11 232.69 euros en 2007).

Comme cela a été précisé l'année passée, il est décidé que ces recettes soient utilisées par la commune pour agir dans le cadre de sa politique de réduction des consommations d'énergies.

*** COUP D'POUCE SENIORS :**

Mme LIEPPE rappelle que dans le programme de l'équipe apparaissait la volonté de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ; ce qui correspond également à un souhait des personnes âgées (référence : enquête 2008). Le CCAS a donc décidé la création du « coup d'pouce seniors » : il s'agit d'une aide facultative.

Elle est destinée aux personnes âgées de + de 65 ans et aux personnes handicapées de plus de 60 ans. Il s'agit d'une aide dégressive établie en fonction du revenu des personnes.

*** INFORMATIONS METROPOLITAINES :**

- **TEOM : 2009** : rappel du principe : harmonisation des taux sur 10 ans à compter de 2005. En 2009, pour SAGL, le taux de 2009 diminue par rapport à 2008 de 0,71 %

- **EVOLUTION OFFRE DE TRANSPORTS** : Les Maires du Pôle Sud Ouest ont obtenu une amélioration de l'offre de transport :

- axe Le Pellerin – St Jean de Boiseau – La Montagne : amélioration de la rapidité de la ligne
- SAGL / Bouaye : étude en 2009 pour un rabattement vers la gare de Bouaye de la ligne 98. L'objectif étant de mettre en place une ligne entre SAGL et Bouaye et d'organiser la ligne de façon différente à terme en tenant compte également sur Bouaye de la desserte des collèges, de la place des échoppes.....

Un courrier a été adressé à Nantes Métropole afin de demander à ce que la notion de rentabilité du service ne soit pas restreinte au seul ratio voyageur/km, mais intègre également un critère environnemental en terme d'économie en rejet carbone.

*** PLAN DE GENE SONORE (PGS) :**

Les membres de la Commission consultative de l'environnement ont sollicité l'inscription au titre du PGS des bâtiments à caractère éducatif et sanitaire. Cela permettra notamment de prendre en compte la question des dortoirs de l'école Jules d'Herbauges.

Le Maire précise que la réalisation des travaux n'attendra pas l'attribution des subventions, qui ne sera versée qu'à l'issue du versement des aides aux particuliers.

Le 23 avril 2009

Le Maire,
Vice Président de Nantes Métropole,

Jean-Claude LEMASSON